



CONSEIL MUNICIPAL : COMPTE-RENDU SOMMAIRE **Séance du lundi 6 mars 2017**

Le Conseil Municipal, de la commune d'Hérouville, s'est réuni en Mairie,

Le lundi 6 mars 2017 à 20 Heures 30 Minutes

En séance ordinaire et publique, sous la présidence de **Monsieur Eric BAERT, Maire.**

Etaient présents : M. BAERT, M. BARDOUIL, Mme COLLAS, Mme CAPRON, M. CHANTEPIE, M. CHAUVIN, M. COUBRICHE, Mme GOMBERT, M. LEBECQ, M. LECOMTE, M. LE LAY, M. PIERRAT, Mme RENAUD, Mme TRANZER-HUGO.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : M. DESCAMPS.

A été élue secrétaire : Mme CAPRON.

Approbation du compte rendu municipal du 23 janvier 2017.

Ce compte-rendu municipal sera diffusé sous réserve de son approbation au prochain Conseil Municipal du lundi 3 avril 2017.

I/ FINANCES.

1- Approbation du compte de gestion 2016.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2016 dressé par Monsieur le Receveur Municipal de l'Isle Adam.

2- Approbation du compte administratif 2016.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture faite par Monsieur Philippe CHAUVIN, Rapporteur du budget, de l'exécution du budget de l'exercice 2016 (BP + DM), et après avoir délibéré sur le Compte Administratif 2016 dressé par Monsieur BAERT, Maire, votent à l'unanimité des membres présents le Compte Administratif 2016 dont les résultats sont les suivants :

- Investissement : - 33 321,19 €
- Fonctionnement : + 100 298,09 €
- Résultat global : + 66 976,90 €

3- Affectation des résultats 2016.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le résultat de clôture de l'exercice 2016 qui se traduit ainsi :

- Fonctionnement : excédent = + 100 298,09 €
- Investissement : déficit = - 33 321,19 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter ce résultat au budget primitif 2017 et de le répartir ainsi :

- Section Fonctionnement : + 48 918,67 € d'excédent (article R002)
+ 51 379,42 € d'excédent (article 1068)
- Section d'Investissement : - 33 321,19 € de déficit (article D001)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au Budget Primitif 2017, les résultats de clôture de l'exercice 2016.

4- Vote du budget primitif Ville 2017.

Monsieur Philippe CHAUVIN, Rapporteur du budget, donne lecture aux membres du Conseil Municipal des articles et des chapitres de la section de Fonctionnement et d'Investissement du Budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le budget primitif 2017 de la commune, chapitre par chapitre qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : - Dépenses : 523 511,12 €
- Recettes : 523 511,12 €
- Section d'Investissement : - Dépenses : 307 653,82 €
- Recettes : 307 653,82 €

5- Vote des taux d'imposition 2017.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition encore cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'exercice en cours et qui se décomposent comme suit :

- TAXE D'HABITATION.....11,28 %
- TAXE FONCIERE sur les propriétés BATIES.....9,93 %
- TAXE FONCIERE sur les propriétés NON BATIES.....29,95 %

6- Taxe sur la vente de terrains agricoles rendus constructibles.

Monsieur le Maire propose de mettre en place la taxe sur la vente de terrains agricoles rendu constructibles suite à l'élaboration du plan local d'urbanisme.

Le propriétaire devra payer une taxe sur la plus-value réalisée à l'occasion de la vente.

La taxe est due par le vendeur, uniquement lors de la première cession à titre onéreux du terrain, intervenue après son classement en zone constructible.

Si l'acheteur revend le terrain, celui-ci n'est pas taxé.

Son taux est progressif : il augmente en fonction de la plus-value.

Il est fixé à :

□ 5 % de la plus-value, lorsque celle-ci est comprise entre 10 et 30 fois le prix d'acquisition,

□ 10 % de la plus-value, lorsque celle-ci dépasse 30 fois le prix d'acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 2 voix contre et 3 abstentions, décide de mettre en place la taxe sur la vente de terrains agricoles rendu constructibles suite à l'élaboration du plan local d'urbanisme.

7- Subventions aux associations.

Monsieur le Maire rappelle que les petites associations de proximité ont très peu de moyen et souhaiterait leur apporter un soutien financier.

Il est proposé cette année de subventionner 3 associations pour un montant respectif de 150 euros chacune, à savoir :

- a. Sauvegarde Vexin du Sausseron,
- b. Amis du Vexin français, et
- c. La maison des tulipes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de subventionner ces 3 associations pour l'année 2017.

II/ ENQUETE PUBLIQUE OGD.

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté n°13638 du 9 novembre 2016, une enquête publique a été ouverte en mairies de Saint-Ouen-L'Aumône, Auvers-sur-Oise, Pontoise, Méry-sur-Oise, Ennery et Hérouville du lundi 9 janvier 2017 au Jeudi 9 février 2017 inclus, en application du code de l'environnement, sur la demande présentée par la société OGD représentée par Monsieur Nicolas FERRIER chargé du suivi du dossier à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter une plate-forme de tri, transit, regroupement et traitement de terres polluées sur le territoire de la commune de Saint-Ouen-L'Aumône rue des Fortes Terres.

Suite à l'ouverture de cette enquête Monsieur le Maire a fait parvenir un courrier en date du 6 février 2017 à Monsieur le commissaire-enquêteur.

La décision finale devant être délibérée au Conseil Municipal du lundi 6 mars 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote un avis défavorable sur ce projet assorti des remarques suivantes étant donné les risques importants de pollutions liés à ce traitement :

- S'assurer que seront prises en compte les risques de nuisances sonores liées à la topologie du site, en particulier liées aux falaises côté Auvers-sur-Oise qui auront pour effet d'amplifier les bruits générés par cette activité,
- S'agissant de matières polluées, il est essentiel que cette entreprise mette tous les moyens en œuvre (bacs de rétentions adéquats, séparation de matières....) pour prévenir tout risque de pollution de l'Oise en cas de crue.
- Il apparait essentiel que tout rejet potentiel dans l'Oise fasse l'objet au préalable d'analyses automatisées et journalisées des composants à rejeter,
- Une question se pose également sur le volume de trafic généré sur l'Oise (péniches) et la compatibilité de ce trafic avec le développement des sports nautiques et du tourisme fluvial qui sont déjà existants ou en cours de développement.

III/ RENOVATION THERMIQUE ECOLE.

Monsieur le Maire rappelle que l'an dernier, une subvention nous avait été accordé par la DETR à hauteur de 40 % des frais pour le changement des fenêtres de l'école.

Mairie – 3 Rue du Poteau – 95300 HEROUVILLE – Tél : 01-34-66-54-31

www.herouville-en-vexin.net – contact@herouville-en-vexin.net

Notre seconde demande de subvention auprès du FSIPL ayant été refusé, le projet avait donc été abandonné.

Cette année, la préfecture nous a sollicité afin de réitérer notre demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler la demande de subvention auprès du FSIPL.

IV/ AMENAGEMENT DE PARKING.

Monsieur le Maire expose un projet à l'étude concernant des places de stationnements (environ 12) à l'angle de la rue Paul Bagnard face au silo.

Une subvention de l'état peut être accordée pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire a sollicité une subvention pour ce projet.

V/ PLU.

Monsieur le Maire rappelle que nous arrivons à la phase finale concernant l'élaboration du PLU.

En effet, cette phase finale est l'approbation du PLU.

Pour rappel, le dossier de rapport d'enquête du commissaire enquêteur était consultable en mairie et l'est encore aujourd'hui et ce durant un an ainsi que sur le site de la commune.

Une note d'information concernant tous les changements à venir suite à l'approbation du PLU a été remise aux adjoints ainsi qu'aux conseillers municipaux avant le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan local d'urbanisme dans sa forme finale.

VI / QUESTIONS DIVERSES :

- **Date CCID :** Mercredi 8 mars 2017 à 18h00 en mairie.
- **Fête champêtre :** Samedi 24 juin 2017 à partir de 18h00 avec quiz musical et repas sur thème antillais.
- **Fibre optique :** Le syndicat fibre optique a signé avec TDF (opérateur qui va exploiter et installer le réseau).
Pour notre village, nous devrions être équipé d'ici fin 2017.
- **Bourse aux plantes :** Samedi 29 avril 2017.
Réunion préparatoire le jeudi 23 mars 2017 à 18h30 en mairie.
- **Réunion Communauté de communes :** Jeudi 16 mars 2017 à 20h00 à Ennery.
Réunion au Foyer Rural d'Ennery, le but étant de faire participer les conseillers municipaux pour échanger des idées et discuter sur des projets.
- **Déjections équines :** Constat déplorable rue Bourgeoise et dans la zone artisanale.
Un courrier aux propriétaires de chevaux va être envoyé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures.

**Le Maire,
Eric BAERT**

